Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° -689-2023

Règlement 689-2023 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 616-2018 afin de soumettre la construction ou l'aménagement d'un logement pour travailleurs agricoles au sein d'un bâtiment agricoles à une approbation en vertu des objectifs et des critères applicables au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 2 mai 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement 689-2023 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 616-2018 afin de soumettre la construction ou l'aménagement d'un logement pour travailleurs agricoles au sein d'un bâtiment agricoles à une approbation en vertu des objectifs et des critères applicables au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

QUE le 26 juin 2023 la MRC de Rouville a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement par la résolution 23-06-136 du 21 juin 2023.

QUE le règlement numéro 689-2023 sera officiellement en vigueur ce 29 juin 2023;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce vingt-neuvième jour du mois de juin 2023.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier